



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-88597>

Département(s) de publication : 01

Annonce n° 24-88597

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Communauté de communes de la Dombes

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concession de service public relative à la gestion et exploitation des EAJE et RPE

Description : Concession de service public relative à la gestion et exploitation des EAJE et RPE - Lot n°1 : la micro-crèche de 12 places et le RPE sur la commune de MARLIEUX ; - Lot n°2 : la crèche de 36 places et le RPE sur la commune de VILLARS-LES-DOBES ; - Lot n°3 : la crèche de 24 places et le RPE sur la commune de ST-ANDRE-DE-CORCY ; la micro-crèche de 12 places sur la commune de MIONNAY ; - Lot n°4 : la crèche de 40 places, la micro-crèche de 12 places et le RPE sur la commune de CHATILLON-SUR-CHALARONNE ; dans un 1er temps séparément puis, suite au transfert sur le nouveau pôle petite enfance de la même commune, un EAJE de 66 places et du RPE

Identifiant de la procédure : a098cc1b-5ef6-48b5-b943-768c4d829939

Avis précédent : 781998-2023

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 85312110 Services de crèches et garderies d'enfants

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/23/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Concession de service public relative à la gestion et exploitation des EAJE et RPE

Description : Concession de service public relative à la gestion et exploitation des EAJE et RPE - Lot n°1 : la micro-crèche de 12 places et le RPE sur la commune de MARLIEUX

Identifiant interne : DSP2023-02-Lot1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 85312110 Services de crèches et garderies d'enfants

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/09/2024

Date de fin de durée : 31/08/2028

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère technique : 60% 1- De la gestion des ressources humaines : 20 points - Modalité de reprise des salariées en CDI et CDD - Qualification et taux d'encadrement réel (Ratio enfant et agent en réel) - Modalités de remplacement des absences et taux de non-remplacement - Politique de fidélisation du personnel, politique RH - Formation du personnel et pertinence du plan de formation proposé, 2- De la gestion et de l'exploitation du service : 30 points - Projet éducatif et pédagogique : Adaptation des espaces, activités proposées aux enfants, place de la famille au sein de la structure - Modalité de suivi médical des enfants et Rôle du Réfèrent Santé au sein de la structure - Accueil et l'intégration des enfants porteurs de handicap ou atteint d'une maladie chronique - Démarche en faveur de la qualité des relations avec les familles et des partenariats au sein du territoire - Moyens mis en place pour développer l'accueil occasionnel - Accueil des familles inscrites dans un parcours d'insertion ou de retour à l'emploi - Organisation des relations avec l'Autorité Concédante et le territoire et organisation des partenariats sur le territoire. - Modalité de fonctionnement du RPE et partenariat en lien avec son territoire 3- Des Engagements liés à la gestion patrimoniale : 10 points - Plan de maintenance et d'entretien du bâtiment et des équipements - Engagements en matière de développement durable : gestion durable de l'équipement, Matériaux durables, entretien des locaux et couts de fonctionnement du bâtiments - Démarche environnementale de l'entreprise, la sensibilisation faites auprès des familles et des salariés

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Coût

Description : Critère financier : 40% - Du niveau de la compensation demandée à la collectivité (15 points) - La cohérence du compte d'exploitation prévisionnel et

équilibre financier global du contrat (15 points) - Modalité de partage des bénéfices entre le Concessionnaire et l'Autorité Concédante (10 points)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Les référés précontractuels contre la procédure initiée par le pouvoir adjudicateur peuvent être introduits dans les conditions prévues à l'article L551-1 du Code de Justice Administrative, pendant toute la procédure de passation du contrat jusqu'à sa signature. Après la signature du contrat, il pourra faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions définies aux articles L551-13 à L551-23 du Code de Justice Administrative dans un délai de 1 mois à compter de la signature du contrat, si l'avis d'attribution est publié ou de six mois, à compter de la signature en cas de défaut de publication de cet avis. Après signature, le contrat conclu pourra faire l'objet d'un recours de pleine juridiction par tout concurrent évincé. Ce recours devra être introduit dans un délai maximum de 2 mois, à compter de la publicité qui sera faite de la signature du contrat, ou à défaut dans un délai de six mois à compter de sa signature. Le cas échéant, ce recours pourra être assorti d'un référé suspension (article L521-1 du Code de Justice Administrative). Les actes administratifs du pouvoir adjudicateur, en lien avec la présente procédure, peuvent également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, tendant à leur annulation dans les conditions prévues par l'article R421-1 du Code de Justice Administrative. Chaque recours devra être introduit dans un délai maximum de 2 mois, à compter de la notification ou de la publication de l'acte attaqué. Le cas échéant, chaque recours peut être assorti d'un référé suspension (article L521-1 du Code de Justice Administrative). L'instance chargée des procédures de recours est le : Tribunal Administratif de Lyon Palais des Juridictions administratives 184, rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 Téléphone : 04 87 63 50 00 Télécopie : 04 87 63 52 50 Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Communauté de communes de la Dombes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Lyon

Organisation qui signe le marché : Centre social Mosaïque

Prestataire de services de passation de marché : Centre social Mosaïque

Prestataire de services de passation de marché : Léo Lagrange Centre Est

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Concession de service public relative à la gestion et exploitation des EAJE et RPE

Description : Concession de service public relative à la gestion et exploitation des EAJE et RPE - Lot n°2 : la crèche de 36 places et le RPE sur la commune de VILLARS-LES-DOBES

Identifiant interne : DSP2023-02-Lot2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 85312110 Services de crèches et garderies d'enfants

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/09/2024

Date de fin de durée : 31/08/2028

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : 1- De la gestion des ressources humaines : 20 points - Modalité de reprise des salariées en CDI et CDD - Qualification et taux d'encadrement réel (Ratio enfant et agent en réel) - Modalités de remplacement des absences et taux de non-remplacement - Politique de fidélisation du personnel, politique RH - Formation du personnel et pertinence du plan de formation proposé, 2- De la gestion et de l'exploitation du service : 30 points - Projet éducatif et pédagogique : Adaptation des espaces, activités proposées aux enfants, place de la famille au sein de la structure - Modalité de suivi médical des enfants et Rôle du Référent Santé au sein de la structure - Accueil et l'intégration des enfants porteurs de handicap ou atteint d'une maladie chronique - Démarche en faveur de la qualité des relations avec les familles et des partenariats au sein du territoire - Moyens mis en place pour développer l'accueil occasionnel - Accueil des familles inscrites dans un parcours d'insertion ou de retour à l'emploi - Organisation des relations avec l'Autorité Concédante et le territoire et organisation des partenariats sur le territoire. - Modalité de fonctionnement du RPE et partenariat en lien avec son territoire 3- Des Engagements liés à la gestion patrimoniale : 10 points - Plan de maintenance et d'entretien du bâtiment et des équipements - Engagements en matière de développement durable : gestion durable de l'équipement, Matériaux durables, entretien des locaux et couts de fonctionnement du bâtiments - Démarche environnementale de l'entreprise, la sensibilisation faites auprès des familles et des salariés

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Coût

Description : Critère financier : 40% - Du niveau de la compensation demandée à la collectivité (15 points) - La cohérence du compte d'exploitation prévisionnel et équilibre financier global du contrat (15 points) - Modalité de partage des bénéfices entre le Concessionnaire et l'Autorité Concédante (10 points)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Les référés précontractuels contre la procédure initiée par le pouvoir adjudicateur peuvent être introduits dans les conditions prévues à l'article L551-1 du Code de Justice Administrative, pendant toute la procédure de passation du contrat jusqu'à sa signature. Après la signature du contrat, il pourra faire

l'objet d'un référé contractuel dans les conditions définies aux articles L551-13 à L551-23 du Code de Justice Administrative dans un délai de 1 mois à compter de la signature du contrat, si l'avis d'attribution est publié ou de six mois, à compter de la signature en cas de défaut de publication de cet avis. Après signature, le contrat conclu pourra faire l'objet d'un recours de pleine juridiction par tout concurrent évincé. Ce recours devra être introduit dans un délai maximum de 2 mois, à compter de la publicité qui sera faite de la signature du contrat, ou à défaut dans un délai de six mois à compter de sa signature. Le cas échéant, ce recours pourra être assorti d'un référé suspension (article L521-1 du Code de Justice Administrative). Les actes administratifs du pouvoir adjudicateur, en lien avec la présente procédure, peuvent également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, tendant à leur annulation dans les conditions prévues par l'article R421-1 du Code de Justice Administrative. Chaque recours devra être introduit dans un délai maximum de 2 mois, à compter de la notification ou de la publication de l'acte attaqué. Le cas échéant, chaque recours peut être assorti d'un référé suspension (article L521-1 du Code de Justice Administrative). L'instance chargée des procédures de recours est le : Tribunal Administratif de Lyon Palais des Juridictions administratives 184, rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 Téléphone : 04 87 63 50 00 Télécopie : 04 87 63 52 50 Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Communauté de communes de la Dombes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Lyon

Organisation qui signe le marché : Léo Lagrange Centre Est

Prestataire de services de passation de marché : Centre social Mosaique

Prestataire de services de passation de marché : Léo Lagrange Centre Est

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0003

Titre : Concession de service public relative à la gestion et exploitation des EAJE et RPE

Description : Concession de service public relative à la gestion et exploitation des EAJE et RPE - Lot n°3 : la crèche de 24 places et le RPE sur la commune de ST-ANDRE-DE-CORCY ; la micro-crèche de 12 places sur la commune de MIONNAY ;

Identifiant interne : DSP2023-02-Lot3

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 85312110 Services de crèches et garderies d'enfants

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/09/2024

Date de fin de durée : 31/08/2028

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère technique : 60% 1- De la gestion des ressources humaines : 20 points - Modalité de reprise des salariées en CDI et CDD - Qualification et taux d'encadrement réel (Ratio enfant et agent en réel) - Modalités de remplacement des absences et taux de non-remplacement - Politique de fidélisation du personnel, politique RH - Formation du personnel et pertinence du plan de formation proposé, 2- De la gestion et de l'exploitation du service : 30 points - Projet éducatif et pédagogique : Adaptation des espaces, activités proposées aux enfants, place de la famille au sein de la structure - Modalité de suivi médical des enfants et Rôle du Réfèrent Santé au sein de la structure - Accueil et l'intégration des enfants porteurs de handicap ou atteint d'une maladie chronique - Démarche en faveur de la qualité des relations avec les familles et des partenariats au sein du territoire - Moyens mis en place pour développer l'accueil occasionnel - Accueil des familles inscrites dans un parcours d'insertion ou de retour à l'emploi - Organisation des relations avec l'Autorité Concédante et le territoire et organisation des partenariats sur le territoire. - Modalité de fonctionnement du RPE et partenariat en lien avec son territoire 3- Des Engagements liés à la gestion patrimoniale : 10 points - Plan de maintenance et d'entretien du bâtiment et des équipements - Engagements en matière de développement durable : gestion durable de l'équipement, Matériaux durables, entretien des locaux et coûts de fonctionnement du bâtiments - Démarche environnementale de l'entreprise, la sensibilisation faites auprès des familles et des salariés

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Coût

Description : Critère financier : 40% - Du niveau de la compensation demandée à la collectivité (15 points) - La cohérence du compte d'exploitation prévisionnel et équilibre financier global du contrat (15 points) - Modalité de partage des bénéfices entre le Concessionnaire et l'Autorité Concédante (10 points)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Les référés précontractuels contre la procédure initiée par le pouvoir adjudicateur peuvent être introduits dans les conditions prévues à l'article L551-1 du Code de Justice Administrative, pendant toute la procédure de passation du contrat jusqu'à sa signature. Après la signature du contrat, il pourra faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions définies aux articles L551-13 à L551-23 du Code de Justice Administrative dans un délai de 1 mois à compter de la signature du contrat, si l'avis d'attribution est publié ou de six mois, à compter de la signature en cas de défaut de publication de cet avis. Après signature, le contrat conclu pourra faire l'objet d'un recours de pleine juridiction par tout concurrent évincé. Ce recours devra être introduit dans un délai maximum de 2 mois, à compter de la publicité qui sera faite de la signature du contrat, ou à défaut dans un délai de six mois à compter de sa signature. Le cas échéant, ce recours pourra être assorti d'un référé suspension (article L521-1 du Code de Justice Administrative). Les actes administratifs du pouvoir adjudicateur, en lien avec la présente procédure, peuvent également faire l'objet d'un

recours pour excès de pouvoir, tendant à leur annulation dans les conditions prévues par l'article R421-1 du Code de Justice Administrative. Chaque recours devra être introduit dans un délai maximum de 2 mois, à compter de la notification ou de la publication de l'acte attaqué. Le cas échéant, chaque recours peut être assorti d'un référé suspension (article L521-1 du Code de Justice Administrative). L'instance chargée des procédures de recours est le : Tribunal Administratif de Lyon Palais des Juridictions administratives 184, rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 Téléphone : 04 87 63 50 00 Télécopie : 04 87 63 52 50 Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Communauté de communes de la Dombes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Lyon

Organisation qui signe le marché : Léo Lagrange Centre Est

Prestataire de services de passation de marché : Centre social Mosaique

Prestataire de services de passation de marché : Léo Lagrange Centre Est

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0004

Titre : Concession de service public relative à la gestion et exploitation des EAJE et RPE

Description : Concession de service public relative à la gestion et exploitation des EAJE et RPE - Lot n°4 : la crèche de 40 places, la micro-crèche de 12 places et le RPE sur la commune de CHATILLON-SUR-CHALARONNE ; dans un 1er temps séparément puis, suite au transfert sur le nouveau pôle petite enfance de la même commune, un EAJE de 66 places et du RPE.

Identifiant interne : DSP2023-02-Lot4

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 85312110 Services de crèches et garderies d'enfants

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/09/2024

Date de fin de durée : 31/08/2028

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Critère technique : 60% 1- De la gestion des ressources humaines : 20 points - Modalité de reprise des salariées en CDI et CDD - Qualification et taux d'encadrement réel (Ratio enfant et agent en réel) - Modalités de remplacement des absences et taux de non-remplacement - Politique de fidélisation du

personnel, politique RH - Formation du personnel et pertinence du plan de formation proposé, 2- De la gestion et de l'exploitation du service : 30 points - Projet éducatif et pédagogique : Adaptation des espaces, activités proposées aux enfants, place de la famille au sein de la structure - Modalité de suivi médical des enfants et Rôle du Réfèrent Santé au sein de la structure - Accueil et l'intégration des enfants porteurs de handicap ou atteint d'une maladie chronique - Démarche en faveur de la qualité des relations avec les familles et des partenariats au sein du territoire - Moyens mis en place pour développer l'accueil occasionnel - Accueil des familles inscrites dans un parcours d'insertion ou de retour à l'emploi - Organisation des relations avec l'Autorité Concédante et le territoire et organisation des partenariats sur le territoire. - Modalité de fonctionnement du RPE et partenariat en lien avec son territoire 3- Des Engagements liés à la gestion patrimoniale : 10 points - Plan de maintenance et d'entretien du bâtiment et des équipements - Engagements en matière de développement durable : gestion durable de l'équipement, Matériaux durables, entretien des locaux et coûts de fonctionnement du bâtiments - Démarche environnementale de l'entreprise, la sensibilisation faites auprès des familles et des salariés

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60

Critère :

Type : Coût

Description : Critère financier : 40% - Du niveau de la compensation demandée à la collectivité (15 points) - La cohérence du compte d'exploitation prévisionnel et équilibre financier global du contrat (15 points) - Modalité de partage des bénéfices entre le Concessionnaire et l'Autorité Concédante (10 points)

Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

5.1.12 Conditions du marché public

Informations relatives aux délais de recours : Les référés précontractuels contre la procédure initiée par le pouvoir adjudicateur peuvent être introduits dans les conditions prévues à l'article L551-1 du Code de Justice Administrative, pendant toute la procédure de passation du contrat jusqu'à sa signature. Après la signature du contrat, il pourra faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions définies aux articles L551-13 à L551-23 du Code de Justice Administrative dans un délai de 1 mois à compter de la signature du contrat, si l'avis d'attribution est publié ou de six mois, à compter de la signature en cas de défaut de publication de cet avis. Après signature, le contrat conclu pourra faire l'objet d'un recours de pleine juridiction par tout concurrent évincé. Ce recours devra être introduit dans un délai maximum de 2 mois, à compter de la publicité qui sera faite de la signature du contrat, ou à défaut dans un délai de six mois à compter de sa signature. Le cas échéant, ce recours pourra être assorti d'un référé suspension (article L521-1 du Code de Justice Administrative). Les actes administratifs du pouvoir adjudicateur, en lien avec la présente procédure, peuvent également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, tendant à leur annulation dans les conditions prévues par l'article R421-1 du Code de Justice Administrative. Chaque recours devra être introduit dans un délai maximum de 2 mois, à compter de la notification ou de la publication de l'acte attaqué. Le cas échéant, chaque recours peut être assorti d'un référé suspension (article L521-1 du Code de Justice Administrative). L'instance chargée des procédures de recours est le : Tribunal Administratif de Lyon Palais des Juridictions administratives 184, rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 Téléphone : 04 87 63 50 00 Télécopie : 04 87 63 52 50 Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Communauté de communes de la Dombes

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Lyon

Organisation qui signe le marché : Léo Lagrange Centre Est

Prestataire de services de passation de marché : Centre social Mosaique

Prestataire de services de passation de marché : Léo Lagrange Centre Est

Section 6 - Résultats

Valeur de tous les contrats attribués dans cet avis : 12,818,659 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

6.1.3 Soumissionnaires non retenus :

Soumissionnaire :

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0003

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

6.1.3 Soumissionnaires non retenus :

Soumissionnaire :

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0004

Au moins un lauréat a été choisi.

6.1.2 Informations sur les lauréats

6.1.3 Soumissionnaires non retenus :

Soumissionnaire :

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Communauté de communes de la Dombes

Numéro d'enregistrement : 20006919300015

Adresse postale : 100 Avenue Foch

Ville : CHATILLON-SUR-CHALARONNE

Code postal : 01400

Pays : France

Adresse électronique : marchespublics@ccdombes.fr

Téléphone : 0428361212

Profil de l'acheteur : <https://marchespublics.ain.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Centre social Mosaïque

Numéro d'enregistrement : W012000355

Adresse postale : 39 rue de l'Etang

Ville : MARLIEUX

Code postal : 01240

Pays : France

Adresse électronique : direction@csmosaique.fr

Téléphone : 0474617335

Rôles de cette organisation :

Prestataire de services de passation de marché

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Léo Lagrange Centre Est

Numéro d'enregistrement : W691055880

Adresse postale : 2 rue Maurice Moissonnier

Ville : VAULX-EN-VELIN CEDEX

Code postal : 69517

Pays : France

Adresse électronique : developpement.centre-est@leolagrange.org

Téléphone : 0472892058

Rôles de cette organisation :

Prestataire de services de passation de marché

Organisation qui signe le marché

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Lyon

Numéro d'enregistrement : 17690005800015

Adresse postale : 184 rue Duguesclin

Ville : LYON CEDEX 03

Code postal : 69433

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Téléphone : 0487635000

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 5ec77253-ba50-41ff-bd5f-a4dcaeeb30b1 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 26/07/2024 à 11:08

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/07/2024